

Conseil Municipal du 6 Mai 2004

L'an deux mil quatre, le six mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 16 avril 2004

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Jacques PLUMEJEAUD, Dominique ROLLAND.

Absent excusé : Bruno CAZZARO (procuration à Pierre BOISSELIER), Gabriel COUTURIER, Josette MOUSSY

Secrétaire de séance : Anne BLONDEAU

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 11 mars 2004.

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2004 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Décision Modificative n°1 – Régie des Remontées Mécaniques

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les opérations d'amortissement du budget primitif 2004 n'ont pas été votées de manière équilibrée. En effet, les dépenses d'amortissement doivent être égales aux recettes. Il convient donc de rectifier le chapitre 28 "amortissement des immobilisations", ainsi que de rééquilibrer la section d'investissement.

Investissement	Dépenses	Recettes
D2315-105 : Radio Funiculaire	-4.000€	
D2315-117 : Salle Hors sacs	-1.795€	
R28135 : Amortissement installat° générales		-5.795€
Total	-5.795€	-5.795€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques ci-dessus.

Ø Décision Modificative n°1 – Eau et Assainissement

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les opérations d'amortissement du budget primitif 2004 n'ont pas été votées de manière équilibrée. En effet, les dépenses d'amortissement doivent être égales aux recettes. Il convient donc de rectifier le chapitre 68 "amortissement des immobilisations", ainsi que de rééquilibrer la section de fonctionnement.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
D681 : Dotat° aux amortissements	-2.400€	
R704 : Travaux		-2.400€
Total	-2.400€	-2.400€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Eau et Assainissement ci-dessus.

Ø Décision Modificative n°1 – Budget Communal

Le Maire propose la DM suivante :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
D676 : Différence sur réalisat° trans en investissement	33.500€	
R775 : Produits des cessions d'immo		33.500€
Total	33.500€	33.500€

Investissement	Dépenses	Recettes
D21571-127 : Véhicules (Tractopelle)	10.000€	
D2315-145 : Église et Cimetière	-2.500€	
R10222 : FCTVA		7.500€
Total	7.500€	7.500€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Communal ci-dessus.

Ø Annulation recette pour impression bulletin de décembre 2003 de Saint Pancrasse

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Pancrasse est venue éditer son Bulletin Municipal de décembre 2003, sur le copieur de Saint Hilaire car le leur était en panne. Il avait été alors établie une facturation de ce service au même tarifs que celui appliqué à toutes les associations du plateau qui utilisent le copieur de Saint Hilaire, soit 0.047€ par copie. Le titre n°511 du montant totale de 169.20€ (200 exemplaires à 18 pages soit 3600 copies) a été émis le 12/12/2003.

Monsieur le Maire de Saint Pancrasse a demandé courant avril dernier l'annulation de cette dette qui n'est pas réglée à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler le titre n°511/2003.

Ø Subvention Comité des Fêtes de Saint Hilaire du Touvet

Monsieur le Maire présente le programme des manifestations prévues par le Comité des Fêtes pour 2004.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 700€ correspondant au montant de l'assurance (500€) et un fond de roulement (200€) avec engagement du Comité des Fêtes d'un suivi mensuel avec Monsieur le Maire.

III) Travaux

Ø Révision du Plan d'Aménagement de la forêt communale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la révision du Plan d'Aménagement de la Forêt Communale de Saint Hilaire du Touvet pour la période 2004-2018, établi par l'ONF (Office National des Forêts).

Après analyse de l'état de la forêt, les objectifs à assigner à la forêt ont été présentés et arrêtés en concertation avec la commune. Un programme d'actions a été dressé.

Les années de passage en coupe et les règles de gestion sont définies pour la période d'application de l'aménagement. Les travaux susceptibles d'être réalisés sont indiqués à titre indicatif ainsi qu'un bilan financier prévisionnel annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la Révision du Plan d'Aménagement de la Forêt Communales de Saint Hilaire du Touvet et le programme d'actions associé.

Ø Salle Hors Sac / Régie des Remontées Mécaniques -

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 décembre 2003 qui lançait le projet et présente les plans de l'avant projet sommaire de la salle hors sac. Le Maître d'Œuvre est sur le point de fournir le dossier de permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à déposer le permis de construire et les demandes de subvention auprès du Conseil Général, ainsi que de lancer les appels d'offres correspondants.

Début des travaux souhaité d'ici l'automne, mais le planning risque d'être trop serré.

IV) Personnel

Ø Organisation des services à temps partiel

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent a demandé à partir en 1/2 temps de droit. La collectivité n'ayant jamais délibéré sur la question des temps partiels, il convient donc de

statuer de manière générale sur l'octroi possible de temps partiels aux agents titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale.

Il est proposé d'en accepter la possibilité sous réserve de nécessité de service et dans la limite des temps partiel légaux donc de droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- Û d'accepter la possibilité d'octroyer un temps partiel aux agents en faisant la demande, sous réserve de nécessité de service et ce dans le seul cas légal du type ½ temps de droit pour raisons familiales,
- Û de laisser chaque service la possibilité de traiter les demandes d'organisation de ce temps partiel sur la semaine, le mois ou l'année en fonction des contraintes propres au service,
- Û autorise Monsieur le Maire à remplacer les agents jouissant de cette disposition lorsque le maintien du service public le nécessite.

V) Administration Générale

Ø Adhésion de Château Bernard au Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du SDMEA, validée par la Préfecture de l'Isère le 22 Mars 2004, donnant son accord à l'adhésion au SMDEA de la commune de Château Bernard, suite à la demande de celle-ci, en date du 12 janvier 2004. Il précise que les collectivités membres du SMDEA doivent, conformément aux statuts du syndicat, se prononcer expressément sur l'adhésion de tout nouveau membre intéressé et ce dans un délai de 2 mois à compter du 22 mars 2004.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- Û Vu les statuts du SMDEA
 - Û Vu la demande d'adhésion de la commune de Château Bernard, transmise par le Président du Syndicat,
- de se prononcer favorablement sur l'adhésion de la commune de Château Bernard.

Ø Modification des statuts du SIGHES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, la délibération en date du 5 février 2004 du comité syndical du SIGHES qui approuve les statuts du Syndicat Intercommunal du Haut Grésivaudan pour l'Enseignement Secondaire.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se déterminer sur ces statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- Û Vu les articles L5212-26, L5212-27, L5212-28, L5212-29 et L5212-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Û Vu l'avis favorable du Comité Syndical du SIGHES en date du 5 février 2004, d'approuver les modifications apportées aux statuts du SIGHES.

Ø **Contrat d'objectif de la Régie des Remontées Mécaniques**

Le Maire expose que le Conseil Général de l'Isère propose de signer des contrats d'objectifs dans le cadre de la politique de confortement et de développement diversifié des activités touristiques en montagne.

Ces contrats apportent essentiellement des aides financières à la réalisation de projets pour les collectivités qui les souscrivent.

Il est présenté à l'assemblée un modèle de contrat à amender.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer un contrat d'objectif pour la Régie des Remontées Mécaniques avec le Conseil Général, dans la mesure où le document définitif reste dans l'esprit du document de travail présenté.

Ø **Convention Solid'Action**

Monsieur le Maire rappelle le projet Solid'Action et expose les modifications qui ont dues y être apportés du fait des financements en cours d'obtention.

Le projet se résume à l'implantation d'un centre d'hébergement de 8 places pour un public en difficulté d'insertion. Le site proposé reste l'ancienne Maison du Directeur du CMUDD que le Conseil Général du Rhône est prêt à mettre à la disposition de la Mairie. Les personnes hébergées seront encadrées par 4 professionnels (dont 2 à temps plein). Durant leur séjour, les personnes effectueront dans le cadre de l'association des chantiers d'insertion du type entretien de sentier, de ruisseaux...

L'action devrait commencer au 1^{er} juillet prochain.

Pour ce faire, il est nécessaire que la commune signe la convention de mise à disposition précaire proposée par le Conseil Général du Rhône, mais aussi signe une autre convention, cette fois à Solid'Action afin que les frais soient remboursés à la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer les conventions nécessaires avec le Conseil Général du Rhône et Solid'Action.

Ø **Servitude de passage VARVAT**

Monsieur le Maire expose que M. VARVAT est sur le point de vendre les parcelles AC35 et AC32. Toutefois, pour accéder à ces parcelles, il demande une servitude de passage sur la parcelle communale AC38 et sur une partie du domaine public. L'aménagement de l'accès entraînera par ailleurs la réduction d'un mètre du bassin situé sur le domaine public. (voir plan annexé)

Il informe que M. VARVAT s'est engagé en contrepartie à remettre en état le bassin après réduction, à prendre en charge la remise en état de la voirie, de la signalisation etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter la servitude de passage comme mentionnée sur le plan annexé du fait des engagements pris par M. VARVAT.

Questions diverses

Ø Taux d'imposition Foncier Non Bâti (FNB)

Suite à une remarque des services Préfectoraux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ramener le taux de 101.66% de FNB à 101.64%.

Ø Forum des Associations

Il aura lieu le Samedi 4 Septembre 2004.

L'invitation avec la demande de matériel sera prochainement adressée aux associations.

Ø Feu d'artifice du 15 Août 2004

Monsieur le Maire présente un devis demandé par le Comité des Fêtes pour le feu d'artifice du 15 août. Jusqu'à présent le Comité recevait une subvention pour payer cette dépense. Il est proposé que la commune face elle-même la commande et le paye directement afin de faciliter la gestion comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à commander ce feu d'artifice pour une valeur de 1.400€

Ø Carrefour des Margains

Les étudiants du lycée horticole de Saint Ismier travaillent à l'aménagement paysager du carrefour des Margains et notamment de l'espace situé derrière l'abri poubelle.

La DDE doit faire parvenir les derniers plans d'aménagement de la voirie d'ici le 1^{er} juin prochain. La réalisation sera donc sans doute repoussée au printemps 2005, le temps d'obtenir les subventions et de consulter les entreprises.

Ø Maison des services publics

Monsieur le Maire expose que la Préfecture a interdit à la DDE d'effectuer ses permanences tant que les conventions de partenariat n'étaient pas signées. Or il avait été convenu que les services de l'état devaient se charger de cette rédaction.

Monsieur le Maire a donc préparé une ébauche de convention qu'il a transmis ce jour au Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture en lui demandant de lever son interdiction.

À suivre.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 17 Juin 2004 à 20h30.***

(Préparation le Jeudi 10 Juin 2004 à 20h30, à confirmer)

La séance est levée à 22h00.